



Pour la cinquième année consécutive, la Ville d'Epernay consacre une partie du budget d'investissement de la Ville à la réalisation de projets proposés par les Sparnaciens.

Aménagement urbain, espaces verts, sport, art, développement durable... les citoyens ont la possibilité de soumettre des projets d'aménagement de l'espace public, dans la limite des 100 000 euros consacrés au budget participatif.

Quels types de projets proposer ?

Pour être retenus, les projets proposés devront :

- Être localisés à Epernay
- Concerner le domaine public ou les équipements municipaux
- Relever des domaines de compétences de la Ville
- Avoir une utilité publique et être d'intérêt collectif
- Avoir un coût estimé inférieur ou égal à 30 000 euros d'investissement. Les dépenses d'investissement sont les coûts liés à l'acquisition et à la mise en oeuvre des moyens nécessaires à la réalisation du projet (exemple : achat de matériel, travaux d'aménagement).
- Une fois en place, le projet devra générer des coûts de fonctionnement annuel inférieurs ou égaux à 5 % du coût d'investissement estimé. Les dépenses de fonctionnement sont les frais induits par la mise en oeuvre du projet et liés à la pérennisation de son fonctionnement (exemple : électricité, entretien).
- Respecter la notion de Développement durable et la qualité du cadre de vie des Sparnaciens
- Être suffisamment précis pour être étudié juridiquement et techniquement par les services de la Ville

[Consultez le règlement complet pour prendre connaissance des critères](#) ^[2]

Une fois étudiés, les projets les plus pertinents seront choisis par les habitants, par le biais d'une consultation. La mise en oeuvre de ces projets pourra démarrer concrètement dès 2022.

Qui peut déposer un projet ?

Toute personne physique âgée de 14 ans et plus, clairement identifiée et désignée, pouvant éventuellement représenter un collectif ou une association. Ce "porteur de projet" ne peut soumettre qu'un seul projet.

Comment déposer un projet ?

Document(s) :

 [Téléchargez le règlement 2021 \(PDF\)](#) ^[2]

Les principales étapes du Budget participatif :

Du 1er mai au 15 juin 2021 : Les Sparnaciens soumettent leurs projets.

De mi-juin à fin septembre 2021 : Les services municipaux recueillent et évaluent la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, juridique et financier.

Du 1er au 13 novembre 2021 : Les Sparnaciens, âgés de plus de 14 ans uniquement, sont invités à désigner les lauréats, par voie numérique ou papier. Ils peuvent sélectionner trois projets par ordre de préférence.

Début décembre 2021 : Les résultats sont proclamés. Les projets retenus (par ordre de classement par points) et les sommes correspondantes (jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de **100 000 euros**) seront intégrés au budget primitif 2022 et soumis au vote du Conseil municipal.

Contact(s):

Renseignements :

Service de proximité
Courriel : budget.participatif@ville-epernay.fr ^[4]
Tél. : 03 26 53 36 30

Liens utiles:

[Budget participatif 2020 : découvrez les projets retenus](#) ^[5]
[Budget participatif 2019 : découvrez les projets retenus](#) ^[6]
[Budget participatif 2018 : découvrez les 9 projets retenus](#) ^[7]
[Budget participatif 2017 : découvrez les 6 projets retenus](#) ^[8]

Du 1er mai au 15 juin 2021 :

- en ligne : sur jeparticipe.epernay.fr
- par mail : à budget.participatif@ville-epernay.fr ^[3]
- dans une urne située au 1er étage de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne)

Un récépissé sera adressé par mail au porteur de projet.

Source URL: <https://www.epernay.fr/budget-participatif>

Liens

- [1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/slideshow_budget_participatif_1.png
- [2] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/reglement_budget_participatif_2021.pdf
- [3] <mailto:budget.participatif@ville-epernay.fr>
- [4] <mailto:proximite@ville-epernay.fr>
- [5] <https://www.epernay.fr/article/budget-participatif-2020-projets-retenus>
- [6] <https://www.epernay.fr/article/budget-participatif-2019-resultats>
- [7] <https://www.epernay.fr/article/projets-budget-participatif-2018>
- [8] <https://www.epernay.fr/article/budget-participatif-2017>